

# Dossier administratif

Ferme éolienne de Voulmentin – Argentonnay  
- Energie SAS

Département des Deux-Sèvres (79)

Communes de Voulmentin et Argentonnay



## VOLKSWIND

—  
Volkswind France SAS

SAS au capital de 250 000€

R.C.S PARIS 439 906 934

—  
Centre Régional de Limoges

Aéroport de Limoges Bellegarde

87100 LIMOGES

05 55 48 38 97

## Historique des versions

Date de la version	Etabli par	Relu par :	Commentaire :	Nature des modifications :
23/02/ 2023	Lucas CHARRON	Benjamin GRANGE	Dépôt	/
13 / 07 /2023	Lucas CHARRON	Benjamin GRANGE	Compléments	/

## Table des matières

1.	Avant propos.....	4
1.	Unités foncières.....	5
2.	Plan des aménagements.....	6
3.	Implantation cadastrale des aménagements .....	7
4.	Justificatifs de maîtrise foncière .....	9
4.1.	Parcelles : A293-A61-A53-A159-A161-37F1-37G100-37G101-37G102- .....	10
	37G103-37G105 .....	10
5.	Avis de démantèlement des propriétaires.....	17
6.	Avis de démantèlement des mairies et communauté de communes.....	18
7.	Situation au répertoire SIRENE .....	27
8.	Immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés .....	28
9.	Contrat de cession.....	29
10.	Justificatifs d’envois du Résumé non Technique .....	31

## Cartes

Carte 1 : Unités foncières .....	5
Carte 2 : Aménagements du projet .....	6
Carte 3 : Implantation cadastrale de l'éolienne E01.....	7
Carte 4 : Implantation cadastrale de l'éolienne E02.....	7
Carte 5 : Implantation cadastrale de l'éolienne E03.....	8
Carte 6 : Implantation cadastrale pan coupé.....	8

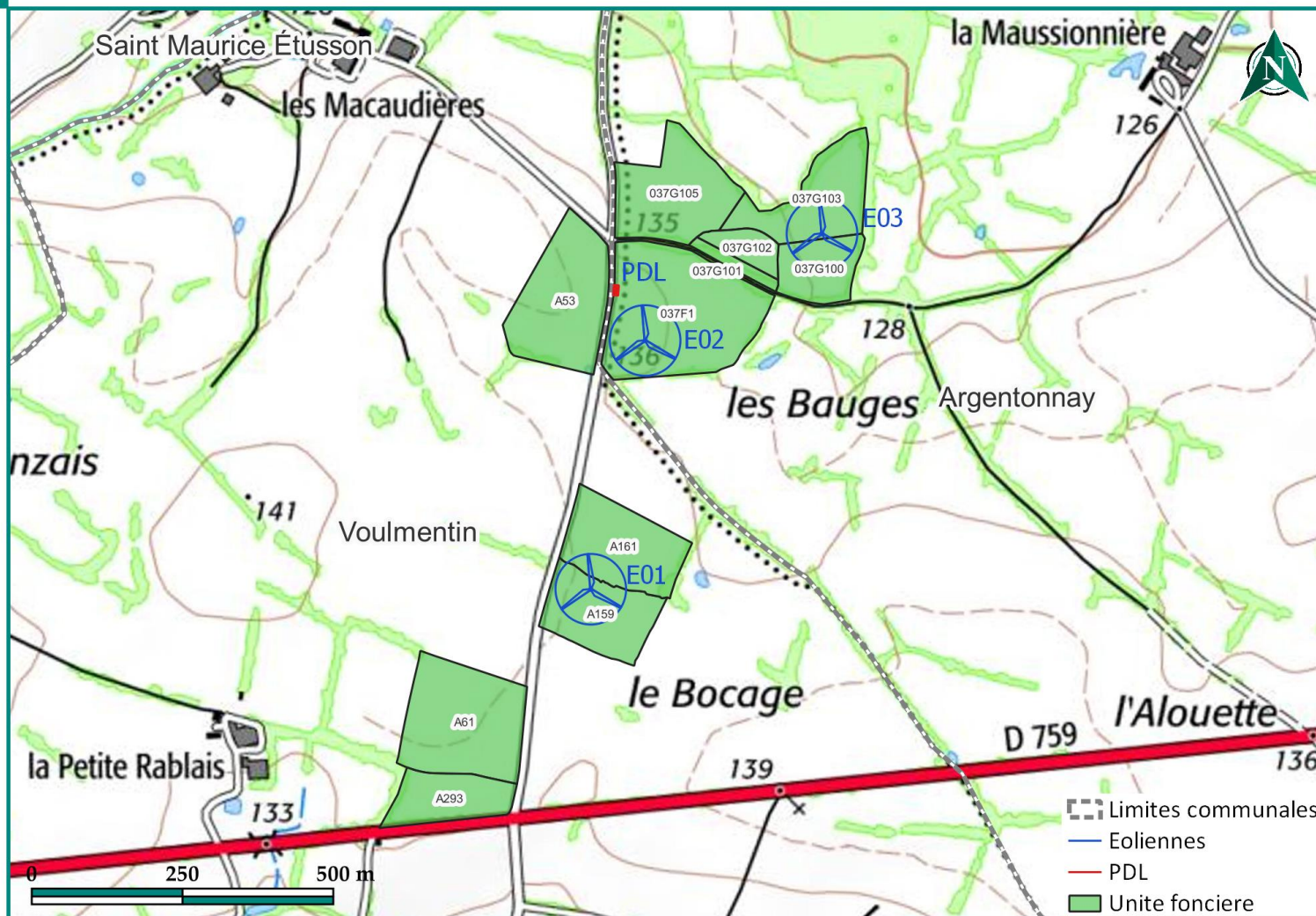
## 1. Avant propos

Comme le précise l'alinéa 3 de l'Article R181. 13 du code de l'environnement, la demande d'autorisation environnementale doit comprendre un « document attestant que le pétitionnaire est le propriétaire du terrain ou qu'il dispose du droit d'y réaliser son projet ou qu'une procédure est en cours ayant pour effet de lui conférer ce droit ».

Le dossier administratif, ci-présent, présente l'ensemble aménagements du projet (éoliennes, aires de montage, surplombs de pales, chemin d'accès, pans-- coupés, câbles, poste de livraison) et les accords fonciers correspondants.

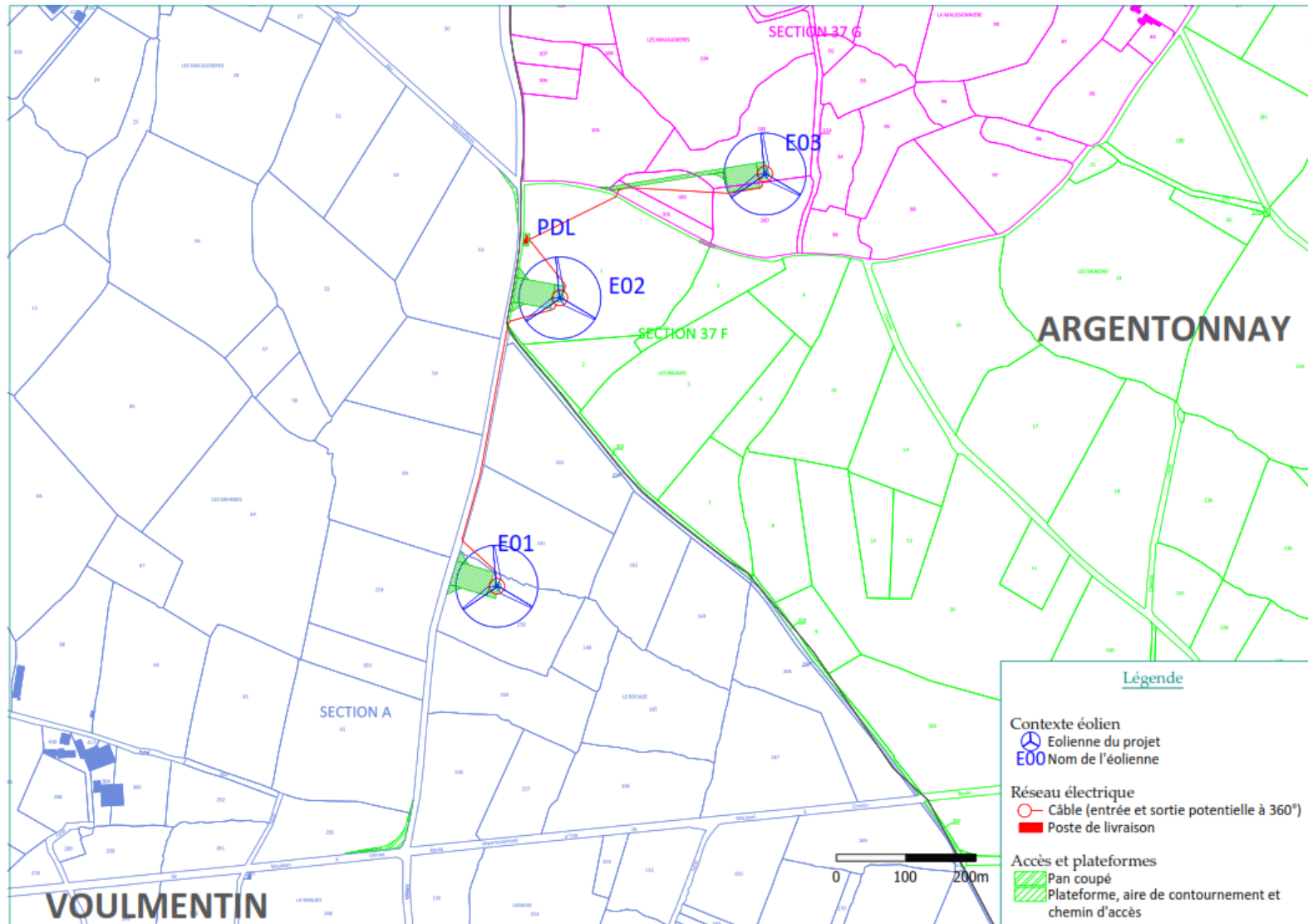
## 1. Unités foncières

Carte 1 : Unités foncières



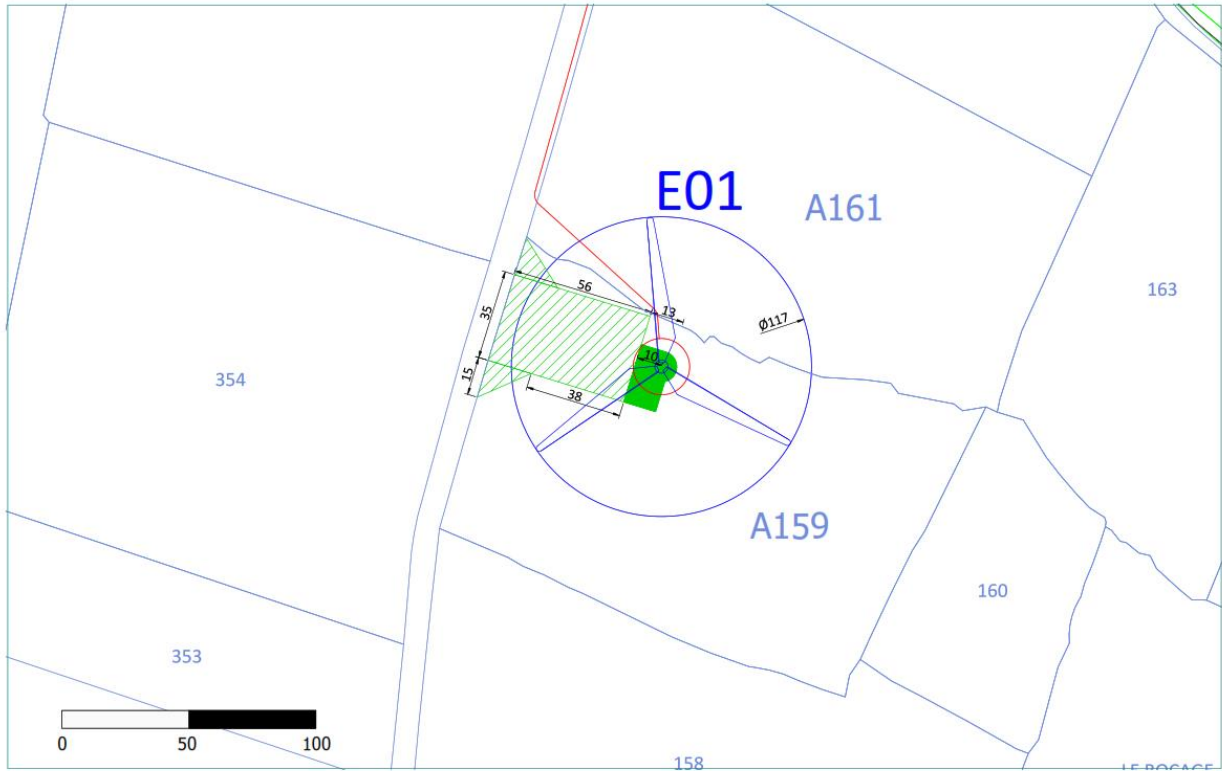
## 2. Plan des aménagements

Carte 2 : Aménagements du projet

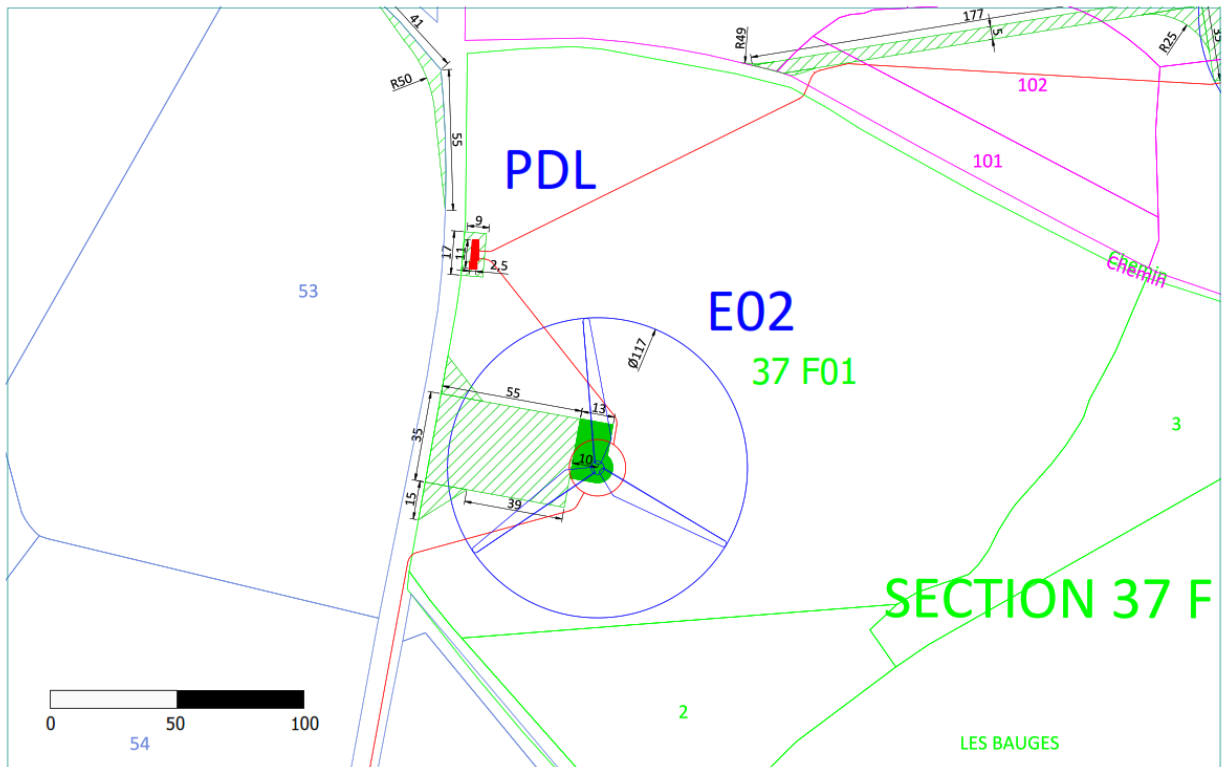


### 3. Implantation cadastrale des aménagements

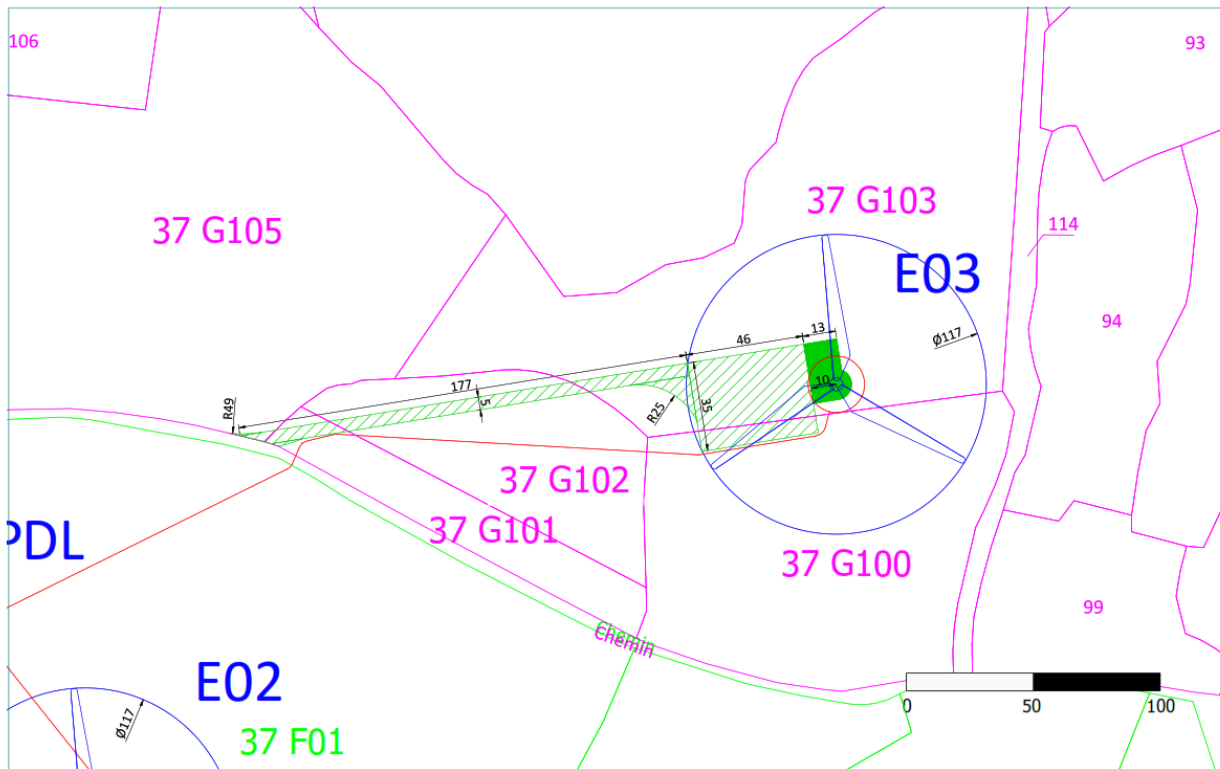
Carte 3 : Implantation cadastrale de l'éolienne E01



Carte 4 : Implantation cadastrale de l'éolienne E02



Carte 5 : Implantation cadastrale de l'éolienne E03



Carte 6 : Implantation cadastrale pan coupé



## 4. Justificatifs de maîtrise foncière

Comme expliqué en avant-propos, nous contractons des promesses de bail emphytéotiques et de constitution de servitudes. Sont présentés ici des extraits de ces promesses (page « déclaration ») ainsi que le relevé de propriété correspondant afin de justifier de la maîtrise foncière des parcelles concernées par les aménagements.

Ferme éolienne de Voulmentin - Argentonnay - Energie Communes de Voulmentin et Argentonnay													
Eolienne	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Commune (code postal)	Superficie de la parcelle				Servitudes pour le projet	Superficie du projet (m²)		Surface créée (m²)		
				ha	a	ca	m²						
E01	A 159	Le Bocage	Voulmentin (79150)	2	3	66	20,366	Eolienne, Aire de montage, surplomb, câble	Mât, Aire de montage	2526	Mât	17.3	
	A 161			2	41	70	24,170						Surplomb, câble
E02 - PDL	37 F01	Les Bauges	Argentonnay (79300)	4	80	80	48,080	Eolienne, PDL Aire de montage, surplomb, câble	Mât, PDL, Aire de montage	2649	Mât et PDL	44.8	
E03	37 G100	Les Macaudières	Argentonnay (79300)	1	29	57	12,957	Aire de montage, câble, surplomb	Aire de montage	339			
	37 G101			0	28	60	2,860				chemin d'accès, câble	Chemin d'accès	146
	37 G102			0	57	00	5,700	chemin d'accès, câble	Chemin d'accès	478			
	37 G103			2	24	05	22,405	Eolienne, Aire de montage, surplomb, câble	Aire de montage, mât	1925	Mât	17.3	
	37 G105			2	70	15	27,015						chemin d'accès
Chemin d'accès	A 293	La Petite Rablais	Voulmentin (79150)	1	51	55	15,155	Chemin d'accès	Chemin d'accès	535			
Chemin d'accès	A 61	Les Brandes	Voulmentin (79150)	3	42	96	34,296	Chemin d'accès	Chemin d'accès	19			
Chemin d'accès	A 53	Les Macaudières	Voulmentin (79150)	3	8	30	30,830	Chemin d'accès	Chemin d'accès	272			
<b>Total</b>				<b>Surface totale parcelles</b>				<b>243,834</b>	<b>Superficie du projet (m²)</b>	<b>8,920</b>	<b>Surface créée</b>	<b>80</b>	

#### 4.1. Parcelles : A293-A61-A53-A159-A161-37F1-37G100-37G101-37G102-37G103-37G105

**Justificatif de la maîtrise foncière du terrain et avis du propriétaire sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'installation (articles R. 181-13 3° et D. 181-15-2 du code de l'environnement)**

Madame Chantal BERNIER

Demeurant [spt N13 5 avenue de la Confidentiel re 17000 LA ROCHELLE]

Désigné(e)(s) (ensemble) ci-après le "Propriétaire",

Atteste être le Propriétaire des terrains référencés ci-après (ci-après les « Parcelles ») :

N° de la parcelle	Surface	Lieu-dit	Commune	Code postal
37F1	4Ha80a80ca	Les Bauges	ARGENTONNAY	79150
37F2	91a50ca	Les Bauges	ARGENTONNAY	79150
37F3	94a40ca	Les Bauges	ARGENTONNAY	79150
37F4	1Ha04a10ca	Les Bauges	ARGENTONNAY	79150
37F5	4Ha20a50ca	Les Bauges	ARGENTONNAY	79150
37F6	84a	Les Bauges	ARGENTONNAY	79150
37F7	1Ha32a00ca	Les Bauges	ARGENTONNAY	79150
37F8	1Ha56a85ca	Les Bauges	ARGENTONNAY	79150
37F9	81a00ca	Les Bauges	ARGENTONNAY	79150
37F10	7Ha33a54ca	Les Bauges	ARGENTONNAY	79150
37F15	2Ha89a20ca	Les Bauges	ARGENTONNAY	79150
37F16	3ha46a24ca	Les Bignons	ARGENTONNAY	79150
37F17	3Ha32a18ca	Les Bignons	ARGENTONNAY	79150
37F18	3Ha25a80ca	Les Bignons	ARGENTONNAY	79150
37F19	7ha31a40ca	Les Bignons	ARGENTONNAY	79150
37F20	44a00ca	Les Bignons	ARGENTONNAY	79150
37F21	17a40ca	Les Bignons	ARGENTONNAY	79150
37F39	2Ha25a14ca	La Gilbertere	ARGENTONNAY	79150
37F133	1Ha53a90ca	Les Varannes	ARGENTONNAY	79150
37F134	7ha86a01ca	Les Varannes	ARGENTONNAY	79150
37F135	2Ha42a80ca	Les Varannes	ARGENTONNAY	79150
37F136	2Ha20a42ca	Les Varannes	ARGENTONNAY	79150
37F178	4Ha07a48ca	La Gilbertere	ARGENTONNAY	79150
37F180	2Ha46a31ca	Les Bignons	ARGENTONNAY	79150
37F181	2Ha17a92ca	Les Bignons	ARGENTONNAY	79150
37F201	23a60ca	Les Bauges	ARGENTONNAY	79150
37G54	1Ha39a94ca	Le Bois	ARGENTONNAY	79150
37G55	1Ha31a80ca	Le Bois	ARGENTONNAY	79150
37G56	1Ha75a40ca	Le Bois	ARGENTONNAY	79150
37G57	7a40ca	Le Bois	ARGENTONNAY	79150
37G58	70a80ca	Le Bois	ARGENTONNAY	79150
37G59	52a80ca	Le Bois	ARGENTONNAY	79150
37G60	3Ha55a80ca	Le Bois	ARGENTONNAY	79150
37G61	98a20ca	Le Bois	ARGENTONNAY	79150
37G62	85a89ca	Le Bois	ARGENTONNAY	79150
37G85	1Ha39a06ca	La Maussionniere	ARGENTONNAY	79150
37G86	46a84ca	La Maussionniere	ARGENTONNAY	79150
37G87	2Ha07a31ca	La Maussionniere	ARGENTONNAY	79150
37G90	2Ha88a	La Maussionniere	ARGENTONNAY	79150
37G92	18a30ca	La Maussionniere	ARGENTONNAY	79150
37G93	79a35ca	La Maussionniere	ARGENTONNAY	79150

CA CB

37G94	72a60ca	La Maussionniere	ARGENTONNAY	79150
37G95	1Ha03a49ca	La Maussionniere	ARGENTONNAY	79150
37G96	40a00ca	La Maussionniere	ARGENTONNAY	79150
37G97	1Ha76a80ca	La Maussionniere	ARGENTONNAY	79150
37G98	1Ha78a61ca	La Maussionniere	ARGENTONNAY	79150
37G99	50a00ca	La Maussionniere	ARGENTONNAY	79150
37G100	1Ha29a57ca	Les Macaudieres	ARGENTONNAY	79150
37G101	28a60ca	Les Macaudieres	ARGENTONNAY	79150
37G102	57a00ca	Les Macaudieres	ARGENTONNAY	79150
37G103	2Ha24a05ca	Les Macaudieres	ARGENTONNAY	79150
37G104	4Ha08a10ca	Les Macaudieres	ARGENTONNAY	79150
37G105	2Ha70a15ca	Les Macaudieres	ARGENTONNAY	79150
37G106	35a60ca	Les Macaudieres	ARGENTONNAY	79150
37G107	37a90ca	Les Macaudieres	ARGENTONNAY	79150
37G108	9a25ca	Les Macaudieres	ARGENTONNAY	79150
37G109	1Ha44a60ca	Les Macaudieres	ARGENTONNAY	79150
37G110	2Ha80a40ca	Les Macaudieres	ARGENTONNAY	79150
37G111	2Ha40a20ca	Les Macaudieres	ARGENTONNAY	79150
37G112	1Ha80a60ca	Les Macaudieres	ARGENTONNAY	79150
37G113	38a28ca	Le Bois	ARGENTONNAY	79150
37G114	29a12ca	La Maussionniere	ARGENTONNAY	79150
37G119	1Ha80a63ca	La Maussionniere	ARGENTONNAY	79150
37G120	1Ha00a00ca	La Maussionniere	ARGENTONNAY	79150
A4	3Ha63a23ca	Les Sanzais	VOULMENTIN	79150
A5	3Ha32a32ca	Les Sanzais	VOULMENTIN	79150
A7	2Ha22a11ca	Les Sanzais	VOULMENTIN	79150
A10	2Ha53a03ca	Les Sanzais	VOULMENTIN	79150
A11	79a65ca	Les Sanzais	VOULMENTIN	79150
A12	3Ha18a55ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A13	3Ha62a54ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A14	2Ha08a95ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A15	83a05	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A16	1Ha29a30ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A17	8a60ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A18	32a30ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A24	2Ha23a72ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A25	1Ha29a40ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A26	4Ha18a90ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A27	42a05ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A41	1Ha49a39ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A42	10a11ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A43	3a78ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A44	24a56ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A45	2Ha83a59ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A46	2Ha38a85ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A47	2Ha59a60ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A48	2Ha48a	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A49	1Ha13a06ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A50	4Ha18a30ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A51	2Ha72a50ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A52	2Ha 87a 81ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150

TA 

A53	3Ha08a30ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A54	2Ha34a80ca	Les Brandes	VOULMENTIN	79150
A55	3Ha86a14ca	Les Macaudieres	VOULMENTIN	79150
A56	4Ha94a84ca	Les Brandes	VOULMENTIN	79150
A57	67a72ca	Les Brandes	VOULMENTIN	79150
A58	74a00ca	Les Brandes	VOULMENTIN	79150
A59	3Ha54a11ca	Les Brandes	VOULMENTIN	79150
A61	3Ha42a96ca	Les Brandes	VOULMENTIN	79150
A62	2Ha52a37ca	Les Brandes	VOULMENTIN	79150
A63	2Ha78a42ca	Les Brandes	VOULMENTIN	79150
A64	6Ha32a11ca	Les Brandes	VOULMENTIN	79150
A65	6Ha38a67ca	Les Brandes	VOULMENTIN	79150
A66	4Ha61a43ca	Les Brandes	VOULMENTIN	79150
A67	92a33ca	Les Brandes	VOULMENTIN	79150
A155	1Ha23a55ca	Legrais	VOULMENTIN	79150
A156	2Ha12a07ca	Le Bocage	VOULMENTIN	79150
A157	1Ha24a95	Le Bocage	VOULMENTIN	79150
A158	2Ha10a80ca	Le Bocage	VOULMENTIN	79150
A159	2Ha03a66ca	Le Bocage	VOULMENTIN	79150
A160	71a25ca	le Bocage	VOULMENTIN	79150
A161	2Ha41a70ca	le Bocage	VOULMENTIN	79150
A162	2Ha 77a72ca	Le Bocage	VOULMENTIN	79150
A163	1Ha77a16ca	le Bocage	VOULMENTIN	79150
A164	1Ha90a08ca	Le Bocage	VOULMENTIN	79150
A165	2Ha39a57ca	Le Bocage	VOULMENTIN	79150
A166	2Ha20a58ca	Le Bocage	VOULMENTIN	79150
A390	23a60ca	le Bocage	VOULMENTIN	79150
A293	1Ha51a55ca	La Petite Rablais	VOULMENTIN	79150
A348	3Ha04a80ca	La Rablais	VOULMENTIN	79150

Le Propriétaire certifie avoir signé une Promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes portant sur les Parcelles au profit de la société Volkswind France SAS (ci-après la « Société ») dans le cadre de la construction et l'exploitation d'un parc éolien (ci-après le « Projet »).

Le Propriétaire autorise par conséquent la Société ainsi que toute personne qu'elle mandaterait, à solliciter toute autorisation administrative nécessaire au développement du Projet en ce compris une demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE. Pendant toute la durée de la Promesse de bail signée avec le Propriétaire, la Société, ainsi que toute personne qu'elle mandaterait pour la réalisation des études, aura libre accès au site et aux Parcelles afin d'effectuer des relevés, plans, sondages et autres travaux préalables nécessaires. La Société pourra en outre procéder à l'affichage sur les Parcelles de toute autorisation devant faire l'objet d'un affichage en vertu de la réglementation applicable.

Le Propriétaire atteste avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site fixées par l'arrêté du 22 juin 2020 (NOR : TREP2003954A) modifiant l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à déclaration au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, ci-après reproduites :

« Les opérations de démantèlement et de remise en état comprennent les opérations suivantes :

1. le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;

TA CB

2. l'excavation de la totalité des fondations, jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;
3. la remise en état qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état ».

Le Propriétaire émet un avis favorable à ce que le site soit remis dans un état conforme à ces conditions de démantèlement, lesquelles permettront ainsi aux terrains concernés de retrouver leur vocation initiale de parcelles situées en zone agricole / forestière (*rayez la mention inutile*).

Fait à La Rochelle le 25/03/2024 en deux ( 2 ) originaux

**Le Propriétaire**  
Madame Chantal BERNIER  
Lu et approuvé manuscrit

Lu et approuvé  
CB

TA CB

Nom / Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Nom et prénom d'usage	Droit	Adresse des titulaires de droit	Identifiant foncier
BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	F	09-12-1967	LA ROCHELLE (17)	BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	P	Confidentiel	MBQDK2

Sélectionner toutes les parcelles		Identifiant de la Parcelle	Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse	Titulaire de droit
<input checked="" type="checkbox"/>		242   000   A   0293	1ha51a55ca	terre	LA PETITE RABLAIS	

Nom / Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Nom et prénom d'usage	Droit	Adresse des titulaires de droit	Identifiant foncier
BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	F	09-12-1967	LA ROCHELLE (17)	BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	P	Confidentiel	MBQDK2

Sélectionner toutes les parcelles		Identifiant de la Parcelle	Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse	Titulaire de droit
<input type="checkbox"/>		242   000   A   0159	2ha03a66ca	terre	LE BOCAGE	

Nom / Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Nom et prénom d'usage	Droit	Adresse des titulaires de droit	Identifiant foncier
BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	F	09-12-1967	LA ROCHELLE (17)	BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	P	Confidentiel	MBQDK2

Sélectionner toutes les parcelles		Identifiant de la Parcelle	Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse	Titulaire de droit
<input type="checkbox"/>		242   000   A   0161	2ha41a70ca	terre	LE BOCAGE	

Nom / Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Nom et prénom d'usage	Droit	Adresse des titulaires de droit	Identifiant foncier
BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	F	09-12-1967	LA ROCHELLE (17)	BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	P	Confidentiel	MBQDK2

Sélectionner toutes les parcelles		Identifiant de la Parcelle	Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse	Titulaire de droit
<input type="checkbox"/>		242   000   A   0053	3ha08a30ca	terre	LES MACAUDIERES	

Nom / Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Nom et prénom d'usage	Droit	Adresse des titulaires de droit	Identifiant foncier
BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	F	09-12-1967	LA ROCHELLE (17)	BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	P	APPT N° 17000 LA PORTE NEUVE 17000 LA ROCHELLE Confidentiel	MBQDK2

Sélectionner toutes les parcelles		Identifiant de la Parcelle	Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse	Titulaire de droit
<input checked="" type="checkbox"/>		242   000   A   0061	3ha42a96ca	terre	LES BRANDES	

Nom / Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Nom et prénom d'usage	Droit	Adresse des titulaires de droit	Identifiant foncier
BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	F	09-12-1967	LA ROCHELLE (17)	BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	P	APPT N° 17000 LA PORTE NEUVE 17000 LA ROCHELLE Confidentiel	MBQDK2

Sélectionner toutes les parcelles		Identifiant de la Parcelle	Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse	Titulaire de droit
<input type="checkbox"/>		013   037   G   0103	2ha24a05ca	terre	LES MACAUDIERES	

Nom / Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Nom et prénom d'usage	Droit	Adresse des titulaires de droit	Identifiant foncier
BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	F	09-12-1967	LA ROCHELLE (17)	BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	P	APPT N° 17000 LA PORTE NEUVE 17000 LA ROCHELLE Confidentiel	MBQDK2

Sélectionner toutes les parcelles		Identifiant de la Parcelle	Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse	Titulaire de droit
<input type="checkbox"/>		013   037   G   0100	1ha29a57ca	terre	LES MACAUDIERES	

Nom / Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Nom et prénom d'usage	Droit	Adresse des titulaires de droit	Identifiant foncier
BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	F	09-12-1967	LA ROCHELLE (17)	BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	P	APPT N° 17000 LA PORTE NEUVE 17000 LA ROCHELLE Confidentiel	MBQDK2

Sélectionner toutes les parcelles		Identifiant de la Parcelle	Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse	Titulaire de droit
<input type="checkbox"/>		013   037   G   0102	0ha57a00ca	terre	LES MACAUDIERES	

Nom / Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Nom et prénom d'usage	Droit	Adresse des titulaires de droit	Identifiant foncier
BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	F	09-12-1967	LA ROCHELLE (17)	BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	P	Confidentiel	MBQDK2

Sélectionner toutes les parcelles	Identifiant de la Parcelle	Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse	Titulaire de droit
<input type="checkbox"/>	013   037   F   0001	4ha80a80ca	terre	LES BAUGES	

Nom / Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Nom et prénom d'usage	Droit	Adresse des titulaires de droit	Identifiant foncier
BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	F	09-12-1967	LA ROCHELLE (17)	BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	P	Confidentiel	MBQDK2

Sélectionner toutes les parcelles	Identifiant de la Parcelle	Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse	Titulaire de droit
<input type="checkbox"/>	013   037   G   0101	0ha28a60ca	vigne	LES MACAUDIERES	

Nom / Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Nom et prénom d'usage	Droit	Adresse des titulaires de droit	Identifiant foncier
BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	F	09-12-1967	LA ROCHELLE (17)	BERNIER CHANTAL SUZANNE YVONNE	P	Confidentiel	MBQDK2

Sélectionner toutes les parcelles	Identifiant de la Parcelle	Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse	Titulaire de droit
<input type="checkbox"/>	013   037   G   0105	2ha70a15ca	terre	LES MACAUDIERES	



## 5. Avis de démantèlement des propriétaires

Coupon réponse à renvoyer à l'adresse suivante :  
 Volkswind France  
 Centre Régional de Limoges  
 Aéroport Limoges Bellegarde  
 87 100 LIMOGES



### Parc éolien de la Ferme Eolienne de Voulmentin – Argentonny SAS

#### Remise en état du site après l'arrêt définitif de l'installation

Je soussignée, Chantal BERNIER, propriétaire des parcelles référencées :

Commune	Référence de la parcelle
Voulmentin	A 159
Voulmentin	A 161
Voulmentin	A 53
Voulmentin	A 61
Voulmentin	A 293
Argentonny	37 F1
Argentonny	37 G100
Argentonny	37 G101
Argentonny	37 G102
Argentonny	37 G103
Argentonny	37 G105

Atteste avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées par l'arrêté ministériel du 26 août 2011 (modifié par les arrêtés du 22 juin 2020 et du 10 décembre 2021), et en donne un avis favorable. Ces modalités seront mises en œuvre par l'exploitant du parc éolien.

Fait à : La Rochelle

Le : 27/09/2022

Signatures :

4/4

## 6. Avis de démantèlement des mairies et communauté de communes



**Centre Régional de Limoges**  
Aéroport de Limoges Bellegarde  
87 100 Limoges  
Tel : 05 55 48 38 97

Mairie de Voulmentin  
Place de la mairie,  
79150, VOULMENTIN

Limoges, le 30 septembre 2022

*Courrier RAR n°1A 198 521 7347 3 pour sûreté de l'envoi*

Madame la Maire,

Dans le cadre des orientations nationales et régionales sur la transition énergétique, nous étudions et développons un projet d'énergie éolienne sur le territoire de votre collectivité, en lien avec de nombreux partenaires locaux.

Depuis le 23 Août 2011, les installations éoliennes sont passées sous la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). A ce titre, les conditions de remise en état du site en fin d'exploitation d'un parc éolien, sont désormais fixées par la loi :

**Arrêté du 20 Août 2011, modifié par les arrêtés ministériels du 22 juin 2020 et du 10 décembre 2021, relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement**

**Article 29**

*I. - Les opérations de démantèlement et de remise en état prévues à l'article R. 315-106 du code de l'environnement s'appliquent également au démantèlement des aérogénérateurs qui font l'objet d'un renouvellement. Elles comprennent :*

- le démantèlement des installations de production d'électricité ;
- le démantèlement des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison. Dans le cadre d'un renouvellement dûment encadré par arrêté préfectoral, les postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison peuvent être réutilisés ;
- l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet et ayant été acceptée par ce dernier démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation. Dans le cadre d'un renouvellement dûment encadré par arrêté préfectoral, les fondations en place peuvent ne pas être excavées si elles sont réutilisées pour fixer les nouveaux aérogénérateurs.
- la remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

*II. - Les déchets de démolition et de démantèlement sont réutilisés, recyclés, valorisés, ou à défaut éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.*

1/3

*Au 1er juillet 2022, au minimum 90 % de la masse totale des aérogénérateurs démantelés, fondations incluses, lorsque la totalité des fondations sont excavées, ou 85 % lorsque l'excavation des fondations fait l'objet d'une dérogation prévue par le I, doivent être réutilisés ou recyclés.*

*Au 1er juillet 2022, au minimum, 35 % de la masse des rotors doivent être réutilisés ou recyclés.*

*Les aérogénérateurs dont le dossier d'autorisation complet est déposé après les dates suivantes ainsi que les aérogénérateurs mis en service après cette même date dans le cadre d'une modification notable, doivent avoir au minimum :*

- après le 1er janvier 2024, 95 % de leur masse totale, tout ou partie des fondations incluses, réutilisable ou recyclable ;*
- après le 1er janvier 2023, 43 % de la masse de leur rotor réutilisable ou recyclable ;*
- après le 1er janvier 2025, 55 % de la masse de leur rotor réutilisable ou recyclable.*

*III. - Une fois les opérations de démantèlement et de remise en état achevées, l'exploitant fait attester, conformément à l'article R. 515-106 du code de l'environnement, que les opérations visées aux I et aux trois premiers alinéas du II ont été réalisées conformément aux prescriptions applicables.*

*Cette attestation est établie par une entreprise répondant aux conditions fixées par les textes d'application de l'article L. 512-6-1 du code de l'environnement.*

Nous vous invitons donc à prendre connaissance de ces modalités réglementaires et à nous retourner le coupon ci-dessous.

D'autre part, nous vous précisons également, conformément à la réglementation, que dans un délai de 45 jours suivant la réception de ce courrier, si nous n'avons pas reçu votre avis, celui-ci sera réputé émis.

Vous en remerciant par avance et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Lucas CHARRON  
Chargé d'étude



Thomas AUZEMERY  
Chargé de développement



2/3

Coupon réponse à renvoyer à l'adresse suivante :  
 Volkswind France  
 Centre Régional de Limoges  
 Aéroport Limoges Bellegarde  
 87 100 LIMOGES



**Parc éolien de la Ferme Eolienne de Voulmentin – Argentonny- Energie**

**Remise en état du site après l'arrêt définitif de l'installation**

Je soussignée, Mme. Sophie BESNARD, Maire de la commune de Voulmentin.

Atteste avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées par l'arrêté du 26 août 2011 (modifié par les arrêtés du 22 juin 2020 et du 10 décembre 2021), et en donne un avis favorable. Ces modalités seront mises en œuvre par l'exploitant du parc éolien.

Fait à :

Le :

Signature :

<del>Mairie de Voulmentin</del> <del>Place de la mairie</del> <del>73100 VOULMENTIN</del>		<b>RECOMMANDÉ :</b> <b>AVIS DE RÉCEPTION</b> Numéro de l'AR : <b>AR 1A 198 521 7347 3</b>	
Présenté / Avisé le : <b>4/10/22</b> Distribué le : Je soussigné(e) déclare être : <input type="checkbox"/> Le destinataire <input checked="" type="checkbox"/> Le mandataire <i>Besnard</i> <input type="checkbox"/> CH / permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre :		Démontent 736ul / La Renvoyer à <b>FRAB</b> Volkswind France Centre régional Limoges Aéroport Limoges Bellegarde 87100 LIMOGES TM2609 / 180	

3/3



Mairie d'Argentonny  
11, Place Léopold Bergeon  
79150, ARGENTONNAY

Limoges, le 30 septembre 2022

Courrier RAR n°1A 198 521 7348 0 pour sûreté de l'envoi

Madame la Maire,

Dans le cadre des orientations nationales et régionales sur la transition énergétique, nous étudions et développons un projet d'énergie éolienne sur le territoire de votre collectivité, en lien avec de nombreux partenaires locaux.

Depuis le 23 Août 2011, les installations éoliennes sont passées sous la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). A ce titre, les conditions de remise en état du site en fin d'exploitation d'un parc éolien, sont désormais fixées par la loi :

**Arrêté du 20 Août 2011, modifié par les arrêtés ministériels du 22 juin 2020 et du 10 décembre 2021, relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement**

**Article 29**

*I. - Les opérations de démantèlement et de remise en état prévues à l'article R. 513-106 du code de l'environnement s'appliquent également au démantèlement des aérogénérateurs qui font l'objet d'un renouvellement. Elles comprennent :*

- le démantèlement des installations de production d'électricité ;
- le démantèlement des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison. Dans le cadre d'un renouvellement dûment encadré par arrêté préfectoral, les postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison peuvent être réutilisés ;
- l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet et ayant été acceptée par ce dernier démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation. Dans le cadre d'un renouvellement dûment encadré par arrêté préfectoral, les fondations en place peuvent ne pas être excavées si elles sont réutilisées pour fixer les nouveaux aérogénérateurs.
- la remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

*II. - Les déchets de démolition et de démantèlement sont réutilisés, recyclés, valorisés, ou à défaut éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.*

1/3

*Au 1er juillet 2022, au minimum 90 % de la masse totale des aérogénérateurs démantelés, fondations incluses, lorsque la totalité des fondations sont excavées, ou 85 % lorsque l'excavation des fondations fait l'objet d'une dérogation prévue par le I, doivent être réutilisés ou recyclés.*

*Au 1er juillet 2022, au minimum, 35 % de la masse des rotors doivent être réutilisés ou recyclés.*

*Les aérogénérateurs dont le dossier d'autorisation complet est déposé après les dates suivantes ainsi que les aérogénérateurs mis en service après cette même date dans le cadre d'une modification notable, doivent avoir au minimum :*

- après le 1er janvier 2024, 95 % de leur masse totale, tout ou partie des fondations incluses, réutilisable ou recyclable ;*
- après le 1er janvier 2023, 45 % de la masse de leur rotor réutilisable ou recyclable ;*
- après le 1er janvier 2025, 55 % de la masse de leur rotor réutilisable ou recyclable.*

*III.- Une fois les opérations de démantèlement et de remise en état achevées, l'exploitant fait attester, conformément à l'article R. 515-106 du code de l'environnement, que les opérations visées aux I et aux trois premiers alinéas du II ont été réalisées conformément aux prescriptions applicables.*

*Cette attestation est établie par une entreprise répondant aux conditions fixées par les textes d'application de l'article L. 512-6-1 du code de l'environnement.*

Nous vous invitons donc à prendre connaissance de ces modalités réglementaires et à nous retourner le coupon ci-dessous.

D'autre part, nous vous précisons également, conformément à la réglementation, que dans un délai de 45 jours suivant la réception de ce courrier, si nous n'avons pas reçu votre avis, celui-ci sera réputé émis.

Vous en remerciant par avance et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Lucas CHARRON  
Chargé d'étude

Thomas AUZEMERY  
Chargé de développement



2/3

Coupon réponse à renvoyer à l'adresse suivante :  
 Volkswind France  
 Centre Régional de Limoges  
 Aéroport Limoges Bellegarde  
 87 100 LIMOGES



**Parc éolien de la Ferme Eolienne de Voulmentin – Argentonnay Energie**

**Remise en état du site après l'arrêt définitif de l'installation**

Je soussignée, Mme. Armelle CASSIN, Maire de la commune d'Argentonnay.

Atteste avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées par l'arrêté du 26 août 2011 (modifié par les arrêtés du 22 juin 2020 et du 10 décembre 2021), et en donne un avis favorable. Ces modalités seront mises en œuvre par l'exploitant du parc éolien.

Fait à :

Le :

Signature :

<p><b>provenance de :</b>          Mairie d'Argentonnay          11 place Léopold Bergeon          73450 ARGENTONNAY</p> <p>Présenté / Avisé le : 04/10/2022          Distribué le : 04/10/2022</p> <p>Je soussigné(e) déclare être  <input type="checkbox"/> Le destinataire  <input type="checkbox"/> Le mandataire  <input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire  <input type="checkbox"/> Autre : .....</p>	<p><b>LA POSTE</b>          Numéro de l'AR : AR 1A 198 521 7348 0</p> <p>RECOMMANDÉ :  <b>AVIS DE RÉCEPTION</b></p> <p>Demandaunt : Volkswind France          Centre régional Limoges          Aéroport Limoges Bellegarde          87100 LIMOGES</p> <p>FRAB</p> <p>TM2609 / 180</p>
--	---

3/3



Communauté d'agglomération du  
Bocage Bressuirais  
27 Bd du Colonel Aubry,  
79300, BRESSUIRE

Limoges, le 30 septembre 2022

*Courrier RAR n°1A 198 521 7346 6 pour sûreté de l'envoi*

Monsieur le président,

Dans le cadre des orientations nationales et régionales sur la transition énergétique, nous étudions et développons un projet d'énergie éolienne sur le territoire de votre collectivité, en lien avec de nombreux partenaires locaux.

Depuis le 23 Août 2011, les installations éoliennes sont passées sous la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). A ce titre, les conditions de remise en état du site en fin d'exploitation d'un parc éolien, sont désormais fixées par la loi :

**Arrêté du 26 Août 2011, modifié par les arrêtés ministériels du 22 juin 2020 et du 10 décembre 2021, relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement**

**Article 29**

*I. - Les opérations de démantèlement et de remise en état prévues à l'article R. 515-106 du code de l'environnement s'appliquent également au démantèlement des aérogénérateurs qui font l'objet d'un renouvellement. Elles comprennent :*

- le démantèlement des installations de production d'électricité ;*
- le démantèlement des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison. Dans le cadre d'un renouvellement dûment encadré par arrêté préfectoral, les postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison peuvent être réutilisés ;*
- l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet et ayant été acceptée par ce dernier démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation. Dans le cadre d'un renouvellement dûment encadré par arrêté préfectoral, les fondations en place peuvent ne pas être excavées si elles sont réutilisées pour fixer les nouveaux aérogénérateurs.*
- la remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.*

*II. - Les déchets de démolition et de démantèlement sont réutilisés, recyclés, valorisés, ou à défaut éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.*

1/3



*Au 1er juillet 2022, au minimum 90 % de la masse totale des aérogénérateurs démantelés, fondations incluses, lorsque la totalité des fondations sont excavées, ou 85 % lorsque l'excavation des fondations fait l'objet d'une dérogation prévue par le I, doivent être réutilisés ou recyclés.*

*Au 1er juillet 2022, au minimum, 35 % de la masse des rotors doivent être réutilisés ou recyclés.*

*Les aérogénérateurs dont le dossier d'autorisation complet est déposé après les dates suivantes ainsi que les aérogénérateurs mis en service après cette même date dans le cadre d'une modification notable, doivent avoir au minimum :*

- après le 1er janvier 2024, 95 % de leur masse totale, tout ou partie des fondations incluses, réutilisable ou recyclable ;*
- après le 1er janvier 2023, 45 % de la masse de leur rotor réutilisable ou recyclable ;*
- après le 1er janvier 2025, 55 % de la masse de leur rotor réutilisable ou recyclable.*

*III.- Une fois les opérations de démantèlement et de remise en état achevées, l'exploitant fait attester, conformément à l'article R. 515-106 du code de l'environnement, que les opérations visées aux I et aux trois premiers alinéas du II ont été réalisées conformément aux prescriptions applicables.*

*Cette attestation est établie par une entreprise répondant aux conditions fixées par les textes d'application de l'article L. 512-6-1 du code de l'environnement.*

Nous vous invitons donc à prendre connaissance de ces modalités réglementaires et à nous retourner le coupon ci-dessous.

D'autre part, nous vous précisons également, conformément à la réglementation, que dans un délai de 45 jours suivant la réception de ce courrier, si nous n'avons pas reçu votre avis, celui-ci sera réputé émis.

Vous en remerciant par avance et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Lucas CHARRON  
Chargé d'étude



Thomas AUZEMERY  
Chargé de développement



Coupon réponse à renvoyer à l'adresse suivante :  
 Volkswind France  
 Centre Régional de Limoges  
 Aéroport Limoges Bellegarde  
 87 100 LIMOGES



**Parc éolien de la Ferme Eolienne de Voulmentin – Argentonnay - Energie**

**Remise en état du site après l'arrêt définitif de l'installation**

Je soussignée, Mr. Pierre-Yves MAROLLEAU, président de la communauté d'agglomération du bocage Bressuirais.

Atteste avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées par l'arrêté du 26 août 2011 (modifié par les arrêtés du 22 juin 2020 et du 10 décembre 2021), et en donne un avis favorable. Ces modalités seront mises en œuvre par l'exploitant du parc éolien.

Fait à :

Le :

Signature :

provenance de : <del>Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais</del> <del>27 Bd du colonel Audry</del> 79300 BRESSUIRE		LA POSTE RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION Numéro de LR : AR 1A 198 521 7346 6 Demandede 79360/LC Renvoyer à FRAB		
Présenté / Avisé le : 4/10/2022 Distribué le : 4/10/2022	Demandeur : Volkswind Limoges Centre régional Limoges Aéroport Limoges Bellegarde 87100 LIMOGES TM2609 / 180			
Je soussigné(e) déclare être : <input type="checkbox"/> Le destinataire <input type="checkbox"/> Le mandataire <input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre :				

3/3

## 7. Situation au répertoire SIRENE



**Service Info Sirene**  
09 72 72 6000  
prix d'un appel local

**Service Statistique**  
**Répertoire SIRENE**

### SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

A la date du 07/11/2022

<b>Description de l'entreprise</b>	<b>Entreprise active depuis le 12/09/2022</b>
Identifiant SIREN	920 766 847
Identifiant SIRET du siège	920 766 847 00015
Dénomination	FERME EOLIENNE DE VOULMENTIN - ARGENTONNAY - ENERGIE
Catégorie juridique	5710 - SAS, société par actions simplifiée
Activité Principale Exercée (APE)	35.11Z - Production d'électricité
Appartenance au champ de l'ESS <sup>1</sup>	Non
Appartenance au champ des sociétés à mission	Non

<b>Description de l'établissement</b>	<b>Etablissement actif depuis le 12/09/2022</b>
Identifiant SIRET	920 766 847 00015
Adresse	1 RUE DES ARQUEBUSIERS 67000 STRASBOURG
Activité Principale Exercée (APE)	35.11Z - Production d'électricité

<sup>1</sup> : Economie Sociale et Solidaire

**Important :** A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

**Avertissement :** Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

REPUBLIQUE FRANCAISE

## 8. Immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés

**Greffe du Tribunal Judiciaire de Strasbourg**  
 Registre du Commerce-Cs 60444, 45 Rue du Fossé des Treize  
 67008 Strasbourg Cedex

N° de gestion 2022B02835



### Extrait Kbis

#### EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS à jour au 26 octobre 2022

##### IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	920 766 847 R.C.S. Strasbourg
<i>Date d'immatriculation</i>	24/10/2022
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>FERME EOLIENNE DE VOULMENTIN - ARGENTONNAY - ENERGIE</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	20 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	1 Rue des Arquebusiers 67000 Strasbourg
<i>Domiciliation en commun</i>	
<i>Nom ou dénomination du domiciliataire</i>	MAZARS
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	348 600 990
<i>Activités principales</i>	Toutes études et prestations relatives à la conception, la réalisation et l'exploitation du parc d'éoliennes "Ferme Eolienne de Voulmentin - Argentonny - Energie".
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 24/10/2121
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	30 septembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	30/09/2023

##### GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

###### **Président**

<i>Dénomination</i>	VOLKSWIND GmbH
<i>Forme juridique</i>	Société de droit étranger
<i>Adresse</i>	3 Gustav-Weisskopf-Strasse 27777 GANDERKESEE (ALLEMAGNE)
<i>Numéro et lieu d'immatriculation</i>	HRB140700 OLDENBURG

##### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	1 Rue des Arquebusiers 67000 Strasbourg
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Toutes études et prestations relatives à la conception, la réalisation et l'exploitation du parc d'éoliennes "ferme Eolienne de Voulmentin - Argentonny - Energie".
<i>Date de commencement d'activité</i>	12/09/2022
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

## 9. Contrat de cession

### CONTRAT DE CESSION

Entre les soussignés :

**La société Volkswind France SAS**

Société par actions simplifiées au capital de 250.000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 439 906 934, dont le siège social est 45 rue du Cardinal Lemoine, 75005 Paris, représentée par Volkswind GmbH, agissant en sa qualité de Présidente et ayant tous pouvoirs à cet effet

dénommée ci-après le « **Cédant** »

- de première part -

et

**La société Ferme Eolienne de Voulmentin - Argentonny - Energie SAS**

Société par actions simplifiées au capital de 20 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 920 766 847, dont le siège social est au 1, rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg, représentée par Volkswind GmbH, agissant en sa qualité de Présidente et ayant tous pouvoirs à cet effet

dénommée ci-après le « **Cessionnaire** »

- de deuxième part -

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Dans le cadre du développement d'un projet éolien sur le territoire des communes de Voulmentin et Argentonny (79150), Volkswind France SAS a conclu des promesses de bail emphytéotique et de constitution de servitudes, des promesses de convention de mise à disposition et de constitution de servitudes (ci-après individuellement « CONVENTION » ou ensemble « CONVENTIONS ») avec divers propriétaires fonciers et exploitants dans cette région.

Le présent contrat a pour objet de transférer les droits de ces CONVENTIONS à la société Ferme Eolienne de Voulmentin - Argentonny - Energie SAS - société projet fondée pour le projet du parc éolien.

CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

**Article 1 : OBJET DE CESSION**

Les CONVENTIONS suivantes font l'objet de la présente cession :

- 1) La promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part Mme BERNIER Chantal, Suzanne, Yvonne (propriétaire), le 26 mars 2021 concernant uniquement les parcelles A159, A161, A293, A61 et A53 sur la commune de Voulmentin (79150) et les parcelles 37F01, 37G100, 37G101, 37G102, 37G103 et 37G105 sur la commune d'Argentonny (79150).
- 2) La promesse de mise à disposition et de constitution de servitudes conclue entre d'une part le Cédant et d'autre part M. COPPET Benoit (exploitant), le 10 février 2021 concernant uniquement les parcelles A159, A161, et A53 sur la commune de Voulmentin (79150) et les parcelles 37F01, 37G100, 37G101, 37G102, 37G103 et 37G105 sur la commune d'Argentonny (79150).

1  
FL  
10/1

**Article 2 : CESSION DE DROIT**

Le Cédant cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires et de droit au Cessionnaire, qui accepte, les droits se rapportant aux CONVENTIONS précitées et les avenants éventuels.

**Article 3 : CHARGES ET CONDITIONS**

La présente cession a lieu à charge par le Cessionnaire qui s'y oblige d'exécuter, à compter de l'entrée en jouissance, toutes les clauses et conditions des CONVENTIONS et avenants correspondantes.

**Article 4 : AUTORISATION DE CESSION**

Conformément à toutes les CONVENTIONS, objet des présentes, les propriétaires et exploitants ont donné respectivement leur autorisation au Cédant pour toute cession de leurs droits de la CONVENTION respective, à charge pour le Cessionnaire de se soumettre à toutes les obligations que la CONVENTION respective met à la charge du Cédant.

**Article 5 : LITIGES**

Le présent contrat sera interprété selon la législation française applicable aux contrats passés et exécutés en France. Tout litige, quant à son interprétation et son exécution relèvera des tribunaux français.

**Article 6 : DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile, chacune en ce qui la concerne, à l'endroit mentionné à l'en-tête des présentes.

Fait, en deux (2) exemplaires, le 31.10.2022

**Volkswind France SAS (Cédant)**


Katja STOMMEL

(Gérante – Volkswind GmbH)



Nina KULLING

(Fondée de pouvoir – Volkswind GmbH)

**Ferme Eolienne de Berneuil – St Junien les Combes SAS (Cessionnaire)**


Katja STOMMEL

(Gérante – Volkswind GmbH)



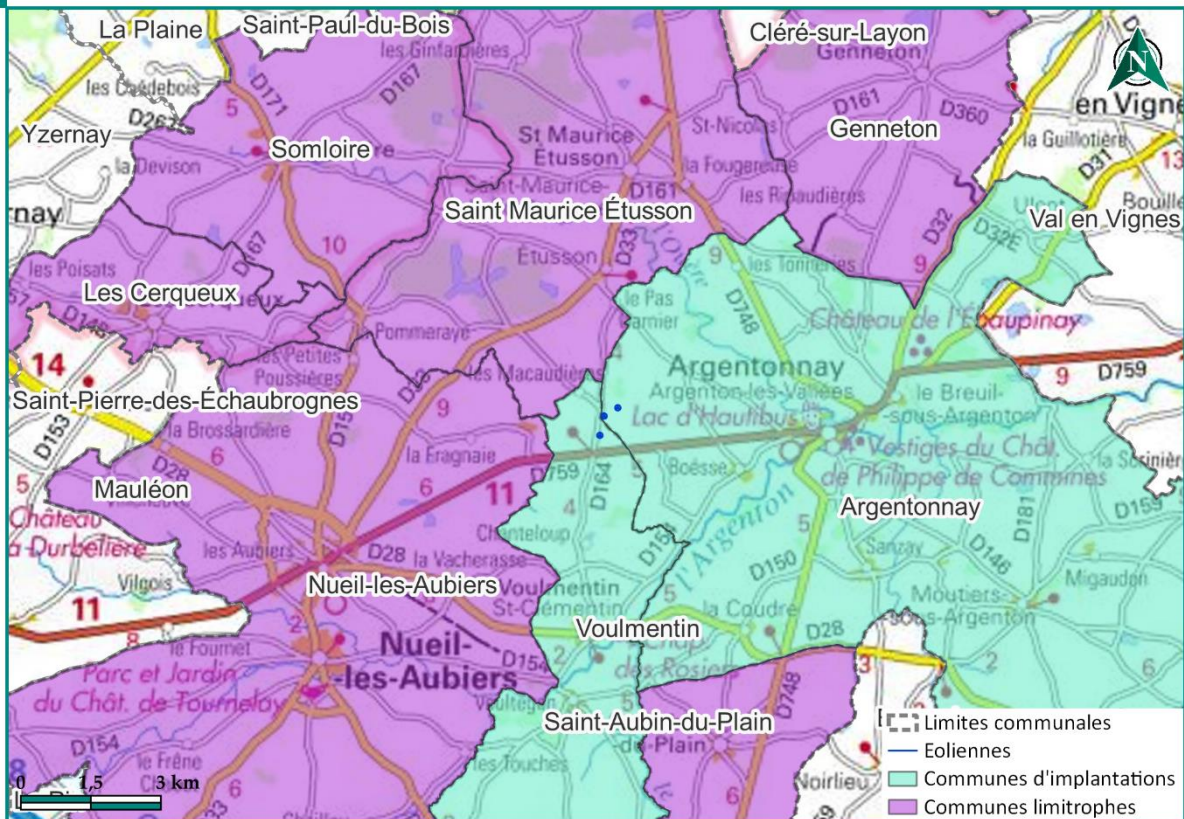
Lars KROENER

(Gérant – Volkswind GmbH)

## 10. Justificatifs d'envois du Résumé non Technique

Conformément à l'article L18162862 du Code de l'Environnement créé par l'article 53 de la loi n°2020-1525 du 7 Décembre 2020, nous avons transmis le résumé non technique de l'étude d'impact prévue au « e » du 2° du II de l'article L.122-3, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, aux communes d'implantation à savoir Voulmentin et Argentonnay, et aux communes limitrophes. La liste complète des 8 communes est reprise ci-dessous :

- ⤴ Voulmentin
- ⤴ Argentonnay
- ⤴ Saint-Aubin-du-Plain
- ⤴ Nueil-les-Aubiers
- ⤴ Les Cerqueux (49)
- ⤴ Somloire (49)
- ⤴ Saint-Maurice-Etusson
- ⤴ Genneton





Tel : 05 55 48 38 97 - Fax : 05 55 08 24 41

Pour la ferme éolienne de Voullmentin – Argentonnay - Energie  
1 rue des Archebusiers – 67 000 Strasbourg

Mairie de Voullmentin  
Place de la Mairie  
79150 VOULLMENTIN

Limoges, le 24 novembre 2022

Lettre recommandée pour sureté de l'envoi n° 1A 201 618 6330 6.

**Objet : Transmission du résumé non technique de l'étude d'impact du projet éolien de Voullmentin – Argentonnay - Energie - Dépôt de la demande d'autorisation environnementale**

Madame la Maire,

Par la présente, nous tenions à vous informer de l'avancement du projet éolien de Voullmentin - Argentonnay.

Comme vous le savez, ce projet éolien que nous portons sur votre territoire était dans une période d'études de faisabilité et de développement depuis 2019. Nous avons mandaté des bureaux d'études spécialisés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et sa bonne insertion paysagère et environnementale notamment. Nous avons donc préparé un dossier de demande d'autorisation environnementale complet, qui sera prochainement déposé en Préfecture et étudié par les services instructeurs.

Ce projet de 3 éoliennes totalisant une puissance de 10,8 MW, contribue à l'atteinte des objectifs de développement de l'énergie éolienne terrestre nationaux (décret du 21/04/2020 relatif à la PPE) et des objectifs régionaux définis au travers du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la région Nouvelle-Aquitaine.

Conformément à l'article L181-28-2 du code de l'environnement créé par l'article 53 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Volkswind France SAS  
45 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris  
R.C.S. Paris 439 906 934  
[www.volkswind.fr](http://www.volkswind.fr)





Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Madame la Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Lucas CHARRON  
Chargé d'études  
[Lucas.charron@volkswind.com](mailto:Lucas.charron@volkswind.com)

Thomas AUZEMERY  
Chargé d'affaires  
[thomas.auzemery@volkswind.com](mailto:thomas.auzemery@volkswind.com)

<p><b>À l'attention de :</b> Mairie de Voullémentin Place de la Mairie 79100 VOULMENTIN</p> <p><b>Présenté / Arrivé le :</b> 28/11/22 <b>Distribué le :</b></p> <p>Je soussigné(e) déclare être  <input type="checkbox"/> La destinataire  <input type="checkbox"/> Le mandataire  <input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire  <input type="checkbox"/> Autre : _____</p> <p><small>Le titulaire d'un permis de conduire qui n'est pas titulaire d'un permis de conduire ne peut pas signer.</small></p>	<p><b>RECOMMANDÉ :</b> <b>AVIS DE RECEPTION</b></p> <p>Numero de TAR : AR 1A 201 618 6330 6</p> <p><b>FRAB</b></p> <p>RNT / B.Vol Air 16 Volkswind France Centre régional de Limoges Aéroport Limoges Bédegarde 87100 LIMOGES</p> <p>TM2609 / 180</p>
---	---

Volkswind France SAS  
45 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris  
R.C.S. Paris 439 906 934  
[www.volkswind.fr](http://www.volkswind.fr)



Tel : 05 55 48 38 97 - Fax : 05 55 08 24 41

Pour la Ferme éolienne de Voulmentin – Argentonnay - Energie  
1 rue des Arquebusiers – 67 000 Strasbourg

Mairie d'Argentonnay  
11, Place Léopold Bergeon  
79150 ARGENTONNAY

Limoges, le 24 novembre 2022

Lettre recommandée pour sûreté de l'envoi n° 1A 201 618 6329 0

**Objet : Transmission du résumé non technique de l'étude d'impact du projet éolien de Voulmentin – Argentonnay - Energie - Dépôt de la demande d'autorisation environnementale**

Madame la Maire,

Par la présente, nous tenions à vous informer de l'avancement du projet éolien de Voulmentin - Argentonnay.

Comme vous le savez, ce projet éolien que nous portons sur votre territoire était dans une période d'études de faisabilité et de développement depuis 2019. Nous avons mandaté des bureaux d'études spécialisés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et sa bonne insertion paysagère et environnementale notamment. Nous avons donc préparé un dossier de demande d'autorisation environnementale complet, qui sera prochainement déposé en Préfecture et étudié par les services instructeurs.

Ce projet de 3 éoliennes totalisant une puissance de 10,8 MW, contribue à l'atteinte des objectifs de développement de l'énergie éolienne terrestre nationaux (décret du 21/04/2020 relatif à la PPE) et des objectifs régionaux définis au travers du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Nouvelle-Aquitaine.

Conformément à l'article L181-28-2 du code de l'environnement créé par l'article 53 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Volkswind France SAS  
45 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris  
R.C.S. Paris 439 906 934  
[www.volkswind.fr](http://www.volkswind.fr)



Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Madame la Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Lucas CHARRON  
Chargé d'études  
[Lucas.charron@volkswind.com](mailto:Lucas.charron@volkswind.com)

Thomas AUZEMERY  
Chargé d'affaires  
[thomas.auzemery@volkswind.com](mailto:thomas.auzemery@volkswind.com)

<p><i>Mairie d'Argentonnay</i></p> <p><i>11 place Léopold Bergeon</i></p> <p><i>73150 ARGENTONNAY</i></p> <p>Présenté / Avisé le : <i>16/11/2017</i></p> <p>Distribué le : <i>18/11/2017</i></p> <p>Je soussigné(e) déclare être</p> <p><input type="checkbox"/> Le destinataire</p> <p><input type="checkbox"/> Le mandataire</p> <p><input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire</p> <p><input type="checkbox"/> Autre : .....</p> <p><i>[Signature]</i></p>	<p><b>RECOMMANDÉ :</b> <b>AVIS DE RECEPTION</b></p> <p>LA POSTE Numéro de (RR) : <b>AR 1A 201 618 6329 0</b></p> <p><i>RNT 73.14.10 / LC</i></p> <p><i>Volkswind France</i></p> <p><i>Centre régional Limoges</i></p> <p><i>Aéroport Limoges Bélegarde</i></p> <p><i>87100 LIMOGES</i></p> <p><i>TM2609 / 180</i></p> <p>FRAB</p>
---	---

Volkswind France SAS  
45 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris  
R.C.S. Paris 439 906 934  
[www.volkswind.fr](http://www.volkswind.fr)



Centre Régional de Limoges  
Aéroport de Limoges Bellegarde  
87100 LIMOGES  
Tel : 05 55 48 38 97 - Fax : 05 55 08 24 41

Pour la Ferme éolienne de Voulmentin – Argentonnay - Energie  
1 rue des Archebusiers – 67 000 Strasbourg

Mairie de Somloire  
2 place de l'Eglise  
49360 SOMLOIRE

Limoges, le 24 novembre 2022

Lettre recommandée pour sûreté de l'envoi n° 1A 201 618 6325 2

**Objet : Transmission du résumé non technique de l'étude d'impact du projet éolien de Voulmentin – Argentonnay - Energie - Dépôt de la demande d'autorisation environnementale**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de sa démarche de développement dans le département des Deux-Sèvres, notre société a étudié depuis 2019 la faisabilité d'un projet éolien sur les communes Voulmentin et Argentonnay.

Le développement de ce projet fait suite à une analyse multi-critères des secteurs les plus favorables à l'implantation d'éoliennes.

Nous avons mandaté des bureaux d'études spécialisés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et sa bonne insertion paysagère et environnementale notamment. Nous avons donc préparé un dossier de demande d'autorisation environnementale complet, qui sera prochainement déposé en Préfecture et étudié par les services instructeurs.

Ce projet de 3 éoliennes totalisant une puissance de 10,8 MW, contribue à l'atteinte des objectifs de développement de l'énergie éolienne terrestre nationaux (décret du 21/04/2020 relatif à la PPE) et des objectifs régionaux définis au travers du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la région Nouvelle-Aquitaine.

Conformément à l'article L181-28-2 du code de l'environnement créé par l'article 53 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Volkswind France SAS  
45 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris  
R.C.S. Paris 439 906 934  
[www.volkswind.fr](http://www.volkswind.fr)



Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Lucas CHARRON  
Chargé d'études  
[Lucas.charron@volkswind.com](mailto:Lucas.charron@volkswind.com)

Thomas AUZEMERY  
Chargé d'affaires  
[thomas.auzemery@volkswind.com](mailto:thomas.auzemery@volkswind.com)

<p><del>Mairie de Souvrière</del> <del>2 place de la mairie</del> <del>49300 SOUVERIE</del></p>		<p><b>RECOMMANDÉ :</b> <b>AVIS DE RÉCEPTION</b> N° de TAR: AR 1A 201 618 6325 2</p> <p>RNT 75VulAng / 1c Volkswind France Centre régional Limoges Aéroport Limoges-Bellégarde 87100 LIMOGES</p> <p>FRAB</p>
<p>Présenté / Arrivé le: 30/11/22 Distribué le: / /</p> <p>Je soussigné(e) déclare être  <input type="checkbox"/> Le destinataire  <input type="checkbox"/> Le mandataire  <input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire  <input type="checkbox"/> Autre: .....</p>	<p>TH2609 / 180</p>	

Volkswind France SAS  
45 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris  
R.C.S. Paris 439 906 934  
[www.volkswind.fr](http://www.volkswind.fr)



Centre Régional de Limoges  
Aéroport de Limoges Bellegarde  
87100 LIMOGES  
Tel : 05 55 48 38 97 - Fax : 05 55 08 24 41

Pour la Ferme éolienne de Voulmentin – Argentonnay - Energie  
1 rue des Archebusiers – 67 000 Strasbourg

Mairie des Cerqueux  
2-4, rue du Vieux Logis  
49360 LES CERQUEUX

Limoges, le 24 novembre 2022

Lettre recommandée pour sûreté de l'envoi n° 1A 201 618 6326 9

**Objet : Transmission du résumé non technique de l'étude d'impact du projet éolien de Voulmentin – Argentonnay - Energie - Dépôt de la demande d'autorisation environnementale**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de sa démarche de développement dans le département des Deux-Sèvres, notre société a étudié depuis 2019 la faisabilité d'un projet éolien sur les communes Voulmentin et Argentonnay.

Le développement de ce projet fait suite à une analyse multi-critères des secteurs les plus favorables à l'implantation d'éoliennes.

Nous avons mandaté des bureaux d'études spécialisés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et sa bonne insertion paysagère et environnementale notamment. Nous avons donc préparé un dossier de demande d'autorisation environnementale complet, qui sera prochainement déposé en Préfecture et étudié par les services instructeurs.

Ce projet de 3 éoliennes totalisant une puissance de 10,8 MW, contribue à l'atteinte des objectifs de développement de l'énergie éolienne terrestre nationaux (décret du 21/04/2020 relatif à la PPE) et des objectifs régionaux définis au travers du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la région Nouvelle-Aquitaine.

Conformément à l'article L181-28-2 du code de l'environnement créé par l'article 53 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Volkswind France SAS  
45 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris  
R.C.S. Paris 439 906 934  
[www.volkswind.fr](http://www.volkswind.fr)



Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Lucas CHARRON  
Chargé d'études  
[Lucas.charron@volkswind.com](mailto:Lucas.charron@volkswind.com)

Thomas AUZEMERY  
Chargé d'affaires  
[thomas.auzemery@volkswind.com](mailto:thomas.auzemery@volkswind.com)

<del>           Mairie des Cerqueux            2-4 rue du Docteur Logez            43300 LES CERQUEUX         </del>		<b>LA POSTE</b> <b>RECOMMANDÉ :</b> <b>AVIS DE RÉCEPTION</b> Numéro de CNR : AR 1A 201 618 6326 9  RNT 7968Am / LC Renvoyer à <b>FRAB</b>	
Présenté / Avisé le : Distribué le : <i>31/11/22</i>	Volkswagen France Centre régional Limoges Aéroport Limoges Bellegarde 87100 LIMOGES TM2609 / 180		
<input type="checkbox"/> Je soussigné(e) déclare être <input type="checkbox"/> Le destinataire <input checked="" type="checkbox"/> Le mandataire <input type="checkbox"/> CHN / permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre :			

Volkswind France SAS  
45 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris  
R.C.S. Paris 439 906 934  
[www.volkswind.fr](http://www.volkswind.fr)



Centre Régional de Limoges  
Aéroport de Limoges Bellegarde  
87100 LIMOGES  
Tel : 05 55 48 38 97 - Fax : 05 55 08 24 41

Pour la Ferme éolienne de Voulmentin – Argentonnay - Energie  
1 rue des Arquebusiers – 67 000 Strasbourg

Mairie de Nueil-les-Aubiers  
75 av Saint-Hubert  
79250 NUEIL-LES-AUBIERS

Limoges, le 24 novembre 2022

Lettre recommandée pour sûreté de l'envoi n° 1A 201 618 6327 6

**Objet : Transmission du résumé non technique de l'étude d'impact du projet éolien de Voulmentin – Argentonnay - Energie - Dépôt de la demande d'autorisation environnementale**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de sa démarche de développement dans le département des Deux-Sèvres, notre société a étudié depuis 2019 la faisabilité d'un projet éolien sur les communes Voulmentin et Argentonnay.

Le développement de ce projet fait suite à une analyse multi-critères des secteurs les plus favorables à l'implantation d'éoliennes.

Nous avons mandaté des bureaux d'études spécialisés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et sa bonne insertion paysagère et environnementale notamment. Nous avons donc préparé un dossier de demande d'autorisation environnementale complet, qui sera prochainement déposé en Préfecture et étudié par les services instructeurs.

Ce projet de 3 éoliennes totalisant une puissance de 10,8 MW, contribue à l'atteinte des objectifs de développement de l'énergie éolienne terrestre nationaux (décret du 21/04/2020 relatif à la PPE) et des objectifs régionaux définis au travers du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la région Nouvelle-Aquitaine.

Conformément à l'article L181-28-2 du code de l'environnement créé par l'article 53 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Volkswind France SAS  
45 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris  
R.C.S. Paris 439 906 934  
[www.volkswind.fr](http://www.volkswind.fr)





Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Madame la Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Lucas CHARRON  
Chargé d'études  
[Lucas.charron@volkswind.com](mailto:Lucas.charron@volkswind.com)

Thomas AUZEMERY  
Chargé d'affaires  
[thomas.auzemery@volkswind.com](mailto:thomas.auzemery@volkswind.com)

<p><del>75 av ST-Hubert</del> <del>73250 NUEL-LES-AUBIERS</del></p>		<p><b>LA POSTE</b> RECOMMANDÉ : AVIS DE RECEPTION Nombre de FAR: AR 1A 201 618 6327 6</p>	<p>FRAB</p>
<p>Présenté / Avisé le: 26/11/2022 Distribué le: 29/11/2022</p>		<p>RNT 73250Nuel / LC Volkswind Limoges Centre régional Limoges Aéroport Limoges Bélegarde</p>	<p>FRAB</p>
<p><input type="checkbox"/> Le destinataire <input checked="" type="checkbox"/> Le mandataire <input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre :</p>		<p>87100 LIMOGES TM2609 / 180</p>	<p>FRAB</p>

Volkswind France SAS  
45 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris  
R.C.S. Paris 439 906 934  
[www.volkswind.fr](http://www.volkswind.fr)



Centre Régional de Limoges  
Aéroport de Limoges Bellegarde  
87100 LIMOGES  
Tel : 05 55 48 38 97 - Fax : 05 55 08 24 41

Pour la Ferme éolienne de Voulmentin – Argentonnay - Energie  
1 rue des Arquebusiers – 67 000 Strasbourg

Mairie de Saint-Aubin-du-Plain  
2 rue de la Croix Bernier  
79300 SAINT-AUBIN-DU-PLAIN

Limoges, le 24 novembre 2022

Lettre recommandée pour sûreté de l'envoi n° 1A 201 618 6328 3

**Objet : Transmission du résumé non technique de l'étude d'impact du projet éolien de Voulmentin – Argentonnay - Energie - Dépôt de la demande d'autorisation environnementale**

Madame la Maire,

Dans le cadre de sa démarche de développement dans le département des Deux-Sèvres, notre société a étudié depuis 2019 la faisabilité d'un projet éolien sur les communes Voulmentin et Argentonnay.

Le développement de ce projet fait suite à une analyse multi-critères des secteurs les plus favorables à l'implantation d'éoliennes.

Nous avons mandaté des bureaux d'études spécialisés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et sa bonne insertion paysagère et environnementale notamment. Nous avons donc préparé un dossier de demande d'autorisation environnementale complet, qui sera prochainement déposé en Préfecture et étudié par les services instructeurs.

Ce projet de 3 éoliennes totalisant une puissance de 10,8 MW, contribue à l'atteinte des objectifs de développement de l'énergie éolienne terrestre nationaux (décret du 21/04/2020 relatif à la PPE) et des objectifs régionaux définis au travers du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la région Nouvelle-Aquitaine.

Conformément à l'article L181-28-2 du code de l'environnement créé par l'article 53 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Volkswind France SAS  
45 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris  
R.C.S. Paris 439 906 934  
[www.volkswind.fr](http://www.volkswind.fr)



Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Madame la Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Lucas CHARRON  
Chargé d'études  
[Lucas.charron@volkswind.com](mailto:Lucas.charron@volkswind.com)

Thomas AUZEMERY  
Chargé d'affaires  
[thomas.auzemery@volkswind.com](mailto:thomas.auzemery@volkswind.com)

<del>Mairie de St-Aubin du Plain</del>		<b>RECOMMANDÉ :</b> <b>AVIS DE RÉCEPTION</b> Numéro de RM: AR 1A 201 618 6328 3 RNT 75Vad/Arg /K Renvoyer à <b>FRAB</b>	
<del>2 rue de la Chapelle Bernier</del>			
<del>73200 STAUBIN DU PLAIN</del>		Volkswind France Centre régional Limoges Aéroport Limoges Bellegarde 87100 LIMOGES	
Présenté / Auto le :	96/11/22	TM2609 / 130 	
Distribué le :	96/11/22		
Je soussigné(e) déclare être			
<input type="checkbox"/> Le destinataire			
<input type="checkbox"/> Le mandataire			
<input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire			
<input type="checkbox"/> Autre :			

Volkswind France SAS  
45 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris  
R.C.S. Paris 439 906 934  
[www.volkswind.fr](http://www.volkswind.fr)



Centre Régional de Limoges  
Aéroport de Limoges Bellegarde  
87100 LIMOGES  
Tel : 05 55 48 38 97 - Fax : 05 55 08 24 41

Pour la Ferme éolienne de Voulmentin – Argentonnay - Energie  
1 rue des Archebusiers – 67 000 Strasbourg

Mairie de Genneton  
3 rue des Lilas  
79150 GENNETON

Limoges, le 24 novembre 2022

Lettre recommandée pour sûreté de l'envoi n° 1A 201 618 6323 8

**Objet : Transmission du résumé non technique de l'étude d'impact du projet éolien de Voulmentin – Argentonnay - Energie - Dépôt de la demande d'autorisation environnementale**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de sa démarche de développement dans le département des Deux-Sèvres, notre société a étudié depuis 2019 la faisabilité d'un projet éolien sur les communes Voulmentin et Argentonnay.

Le développement de ce projet fait suite à une analyse multi-critères des secteurs les plus favorables à l'implantation d'éoliennes.

Nous avons mandaté des bureaux d'études spécialisés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et sa bonne insertion paysagère et environnementale notamment. Nous avons donc préparé un dossier de demande d'autorisation environnementale complet, qui sera prochainement déposé en Préfecture et étudié par les services instructeurs.

Ce projet de 3 éoliennes totalisant une puissance de 10,8 MW, contribue à l'atteinte des objectifs de développement de l'énergie éolienne terrestre nationaux (décret du 21/04/2020 relatif à la PPE) et des objectifs régionaux définis au travers du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la région Nouvelle-Aquitaine.

Conformément à l'article L181-28-2 du code de l'environnement créé par l'article 53 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Volkswind France SAS  
45 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris  
R.C.S. Paris 439 906 934  
[www.volkswind.fr](http://www.volkswind.fr)



Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Lucas CHARRON  
Chargé d'études  
[Lucas.charron@volkswind.com](mailto:Lucas.charron@volkswind.com)

Thomas AUZEMERY  
Chargé d'affaires  
[thomas.auzemery@volkswind.com](mailto:thomas.auzemery@volkswind.com)

<p><b>Recommandé de :</b> Mairie de Genneton 3 rue des Lilas 79150 GENNETON</p>		<p><b>LA POSTE</b> RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION Numéro de suivi: AR 1A 201 618 6323 8</p>	<p>FRAB</p>
<p>Prisentié / Avisé le : 78/11/11 6h Distribué le : 78/11/11 6h</p>	<p>Je soussigné(e) déclare être <input type="checkbox"/> Le destinataire <input type="checkbox"/> Le mandataire <input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre : .....</p>	<p>RNT 79150/11/11 16 Volkswind France Centre régional Limoges Aéroport Limoges Beldagarda 87100 LIMOGES TM2609 / 180</p>	<p>FRAB</p>

Volkswind France SAS  
45 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris  
R.C.S. Paris 439 906 934  
[www.volkswind.fr](http://www.volkswind.fr)



Centre Régional de Limoges  
Aéroport de Limoges Bellegarde  
87100 LIMOGES  
Tel : 05 55 48 38 97 - Fax : 05 55 08 24 41

Pour la Ferme éolienne de Voulmentin – Argentonnay - Energie  
1 rue des Arquebusiers – 67 000 Strasbourg

Mairie de Saint-Maurice-Etusson  
1 Place du Plessis Coffred  
79150 Saint-Maurice-Etusson

Limoges, le 24 novembre 2022

Lettre recommandée pour sûreté de l'envoi n° 1A 201 618 6324 5

**Objet : Transmission du résumé non technique de l'étude d'impact du projet éolien de Voulmentin – Argentonnay - Energie - Dépôt de la demande d'autorisation environnementale**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de sa démarche de développement dans le département des Deux-Sèvres, notre société a étudié depuis 2019 la faisabilité d'un projet éolien sur les communes Voulmentin et Argentonnay.

Le développement de ce projet fait suite à une analyse multi-critères des secteurs les plus favorables à l'implantation d'éoliennes.

Nous avons mandaté des bureaux d'études spécialisés pour réaliser des études environnementales, paysagères et acoustiques détaillées. Ces études ont confirmé la pertinence du projet, et sa bonne insertion paysagère et environnementale notamment. Nous avons donc préparé un dossier de demande d'autorisation environnementale complet, qui sera prochainement déposé en Préfecture et étudié par les services instructeurs.

Ce projet de 3 éoliennes totalisant une puissance de 10,8 MW, contribue à l'atteinte des objectifs de développement de l'énergie éolienne terrestre nationaux (décret du 21/04/2020 relatif à la PPE) et des objectifs régionaux définis au travers du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la région Nouvelle-Aquitaine.

Conformément à l'article L181-28-2 du code de l'environnement créé par l'article 53 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, nous vous adressons ci-joint le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

Il synthétise les caractéristiques du projet, les enjeux du secteur d'implantation, l'insertion du projet éolien, et l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation que nous proposons.

Volkswind France SAS  
45 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris  
R.C.S. Paris 439 906 934  
[www.volkswind.fr](http://www.volkswind.fr)



Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Lucas CHARRON  
Chargé d'études  
[Lucas.charron@volkswind.com](mailto:Lucas.charron@volkswind.com)

Thomas AUZEMERY  
Chargé d'affaires  
[thomas.auzemery@volkswind.com](mailto:thomas.auzemery@volkswind.com)

<p><del>Mairie de Saint-Maurice-Etiennes</del> 1 place du P. de la Courbe 79100 SAINT-MURICE-ETISSON</p>		<p><b>RECOMMANDÉ :</b> <b>AVIS DE RECEPTION</b> Numéro de suivi : AR 1A 201 618 6324 5</p> <p>RNT 7062A- / 20 Renvoyer à <b>FRAB</b></p>	
<p>Présenté / Avisé le : 28/11/22 Distribué le : 28/11/22</p>	<p>Je soussigné(e) déclare être  <input type="checkbox"/> Le destinataire  <input type="checkbox"/> Le mandataire  <input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire  <input type="checkbox"/> Autre : .....</p>	<p>Volkswind France Centre Régional Limoges Aéroport Limoges Bélegarde 87100 LIMOGES 7M2609 / 192</p>	

Volkswind France SAS  
45 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris  
R.C.S. Paris 439 906 934  
[www.volkswind.fr](http://www.volkswind.fr)